



TALLIN-PI
PACIFIC-INDUSTRIE

B.P : 4045 PAPEETE
PAPEETE – TAHITI
POLYNESIE FRANCAISE
Bureau : 40824858 Fax : 40410497
Vini : 87740834

R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE



TPI SHAMP CIRANT

SHAMPOOING CIRANT PROFESSIONNEL

pour le **NETTOYAGE** et **L'ENTRETIEN** des **CARRELAGES**
REVÊTEMENTS de **SOLS**

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une hydro-émulsion de résines polymériques, de cires de synthèse, solvants organiques, combinaison d'agents détergents lavant et d'étalement de caractère anionique.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1025 G/L + /- 10 G/L.
REACTION CHIMIQUE	: Faiblement alcaline.
pH PUR	: 9,80.
ASPECT	: Laiteux
ODEUR	: De cire synthétique caractéristique
IONOGENEITE	: Caractère anionique.
INFLAMMABILITE	: Non inflammable.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Miscible dans l'eau en toutes proportions.

Non caustique, non inflammable, non soumis à l'étiquetage de nocivité-toxicité.

Nettoyant d'entretien à caractère cirant autolustrant, apporte de la brillance par rapport à l'utilisation de shampoing alcalin sans additif cirant.

Ne nécessite pas de polissage de par son caractère lustrant.

Laisse une pellicule protectrice de surface.

Emploi compatible sur les surfaces où une application de cires métallisantes anioniques a été effectuée.

Trouve une utilisation pour l'entretien des carrelages, revêtements modernes, dalles thermoplastiques, linoléums, etc...

Révision n° 1 – HJMJ - 215290

R.C.S. : 8812B / PAPEETE – N°I.T.S.T.A.T. (TAHITI) : 624 577



TALLIN-PI
PACIFIC-INDUSTRIE

B.P : 4045 PAPEETE
PAPEETE – TAHITI
POLYNESIE FRANCAISE
Bureau : 40824858 Fax : 40410497
Vini : 87740834

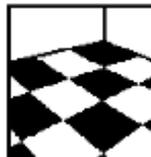
R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE

Suite fiche technique **TPI SHAMP CIRANT**

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Agiter avant utilisation.



S'utilise, selon l'état des surfaces, la fréquence d'application du shampooing cirant, dilué de 1 à 2 verres pour un seau d'eau, application avec un matériel préalablement nettoyé (serpillière, balai-éponge faubert, shampooineur mécanique).

Laisser sécher 10 à 20 minutes sans rincer.

Dans le cas d'endroits particulièrement ternes ou tâchés, appliquer du shampooing pur à l'aide du balai-éponge en le déplaçant alternativement perpendiculairement afin d'éviter, après séchage, des marques circulaires incompatibles avec l'effet brillant et de réflectance.

Sur surfaces ternes, l'application en entretien, du shampooing cirant, à intervalles rapprochés, améliorera l'aspect grâce au dépôt des composés autolustrants qu'il renferme.

NOTA : Sur sol sale déjà protégé par une cire métallisée, avant la première application, effectuer un bon lavage général du sol, avec un détergent doux neutre avant d'entreprendre un entretien régulier avec le shampooing cirant.

RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- suivant le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

CRAINT LE GEL

Conserver hors de la portée des enfants.

Stocker dans un endroit frais et sec à l'écart du gel. (ne pas faire transiter en période de gel)

Si le produit a subi une période de gel, cela provoque une détérioration irréversible des résines renfermées.

Apporter un soin tout particulier à la préparation de la surface avant toute application du revêtement.

Refermer soigneusement l'emballage après chaque utilisation.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.